

**PROCES-VERBAL**  
de la séance du Conseil communal  
du mercredi 8 novembre 2017

---

**N° 14 / 2016-2021**

Présidence de **M. Frédéric VALLOTTON**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

98 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

1 Conseiller rejoindra l'assemblée après son assermentation.

**79 sont présents,**

19 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer :

Conseillères et Conseillers absents (**excusés**) : CID Katia, COENDOZ Brigitte, DAUTREPPE Lionel, DE BELLIS Giancarlo, DE BENOIT Alice, DELLWO BAUER Katharina, DUFAUX Jacques-Alain, DUPONTET Aline, GEMPERLI Pascal, LAMBERT CAVERSACCIO Laurence, LAMBRIGGER Marc, LEPORI Xavier, MARTINET Claire, OUWEHAND Fineke, REY Cécile, REY Lucien, SARDY Soleille, TROGER Alain, ZUGER Magali

Conseillères et Conseillers absents (**non excusés**) : aucun

Ajout d'un point 7 nouveau à l'ordre du jour : Interpellation Laure Jatton « Quelle représentativité des délégué-e-s dans les associations intercommunales et en particulier à la PRM ».

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2017.
2. Assermentation d'un Conseiller communal.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.
5. Préavis de la Municipalité :

**N° 37/11.17** Demande d'un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites, pour le remplacement de l'orgue du Temple et travaux de rénovations intérieurs, (Présidence Verts) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 15 novembre 2017, à 18h30, à l'entrée du Temple suivie en salle des Commissions ;

**N° 38/11.17** Demande d'un crédit de CHF 2'470'000.00, participation du Canton et subventions non déduites, pour la modernisation de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, pour l'organisation des épreuves, ainsi que pour le crédit d'étude relatif au solde des travaux de rénovation de la patinoire, (Présidence Verts) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 20 novembre 2017, à 18h30, au Restaurant de la Patinoire ;

**N° 39/11.17** Demande d'un crédit de CHF 1'100'000.00 TTC pour les études des projets de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leur mises à l'enquête et les appels d'offres à entreprise et de CHF 1'700'000.00 TTC, subventions et participation de tiers non déduites, pour la première étape de réalisation, notamment le déplacement de la rue Centrale et le réaménagement du site en période de chantiers, (Présidence PSIG) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 14 novembre 2017, à 18h30, salle des Pas Perdus ;

**N° 40/11.17** Demande d'un crédit cadre de CHF 1'028'000.00, soit CHF 286'500.00 en 2018 et CHF 741'500.00 en 2019, pour le remplacement de divers véhicules et engins, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 22 novembre 2017, à 18h30, salle des Commissions.

## 6. Rapports de commissions :

**N° 28/11.17** Demande d'un crédit de CHF 736'710.00 pour le réaménagement intérieur des locaux et l'aménagement des espaces extérieurs de l'Office du Tourisme de Morges Région Tourisme ;

**N° 34/11.17** Demande d'un crédit de CHF 93'000.00, subvention et participation de tiers non déduites, pour l'agrandissement et l'assainissement de la cave à fromage du chalet d'alpage de Pré Rodet sis sur le territoire de la Commune du Chenit.

## 7. Interpellation Laure Jaton « Quelle représentativité des délégué-e-s dans les associations intercommunales et en particulier à la PRM »

## 8. Réponse de la Municipalité aux questions en suspens.

## 9. Questions, vœux et divers.

### DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

- Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2017.
- Préavis de la Municipalité N° 37/11.17 - Demande d'un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites, pour le remplacement de l'orgue du Temple et travaux de rénovations intérieurs, (Présidence Verts).
- Préavis de la Municipalité N° 38/11.17 - Demande d'un crédit de CHF 2'470'000.00, participation du Canton et subventions non déduites, pour la modernisation de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, pour l'organisation des épreuves, ainsi que pour le crédit d'étude relatif au solde des travaux de rénovation de la patinoire, (Présidence Verts).
- Préavis de la Municipalité N° 39/11.17 - Demande d'un crédit de CHF 1'100'000.00 TTC pour les études des projets de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leur mises à l'enquête et les appels d'offres à entreprise et de CHF 1'700'000.00 TTC, subventions et participation de tiers non déduites, pour la première étape de réalisation, notamment le déplacement de la rue Centrale et le réaménagement du site en période de chantiers, (Présidence PSIG).
- Préavis de la Municipalité N° 40/11.17 - Demande d'un crédit cadre de CHF 1'028'000.00, soit CHF 286'500.00 en 2018 et CHF 741'500.00 en 2019, pour le remplacement de divers véhicules et engins, ainsi que l'acquisition d'un

nouveau véhicule utilitaire, (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 22 novembre 2017, à 18h30, salle des Commissions.

- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 28/9.17 – Demande d'un crédit de CHF 736'710.00 pour le réaménagement intérieur des locaux et l'aménagement des espaces extérieurs de l'Office du Tourisme de Morges Région Tourisme ;
- Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal N° 34/11.17 - Demande d'un crédit de CHF 93'000.00, subvention et participation de tiers non déduites, pour l'agrandissement et l'assainissement de la cave à fromage du chalet d'alpage de Pré Rodet sis sur le territoire de la Commune du Chenit.
- Réponse écrite de la Municipalité aux question de M. le Conseiller communal Pascal Gemperli concernant le fonctionnement des attributions des licences de taxis à Morges.

.....

#### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2017.

**Mme la Secrétaire Tatyana Laffely Jaquet** apporte une rectification à la page 288, au niveau de la décision relative au préavis N° 27/10.17, Le Conseil communal de Morges, *vu le préavis amendé de la Municipalité* est une coquille, le texte correct est : vu le **préavis de la Municipalité**. Aucun amendement n'a été déposé pour cet objet.

Correction de M. Bertrand Gilliard en page 299, dernière phrase du premier paragraphe de son intervention « ... dont on ne connaît toujours pas **l'emplacement** » (et non *l'affectation*).

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité et son auteure en est remerciée.

#### 2. Assermentation d'un Conseiller communal.

Afin de remplacer Mme Edith Magali Barblan, démissionnaire, M. Francesco TRUDU, du Groupe des Socialistes et Indépendants de Gauche (PSIG) prête serment selon la procédure en vigueur et rejoint les rangs de l'assemblée.

#### 3. Communications du Bureau.

**M. le Président Frédéric VALLOTTON** annonce trois communications :

- Le souper du Conseil communal aura lieu le mercredi 17 janvier 2018 dès 18h30 au Boutellier communal. Le menu sera communiqué ultérieurement ainsi qu'une invitation officielle.
- Les personnes n'ayant pas encore rendu le formulaire relatif à la tenue du Registre des intérêts sont priées de le faire dans les plus brefs délais. Le document est disponible sur l'Extranet.
- M. Steven Kubler, en tant que Président de l'Association des Amis de la Fondation Paderewski, a distribué sur les tables des dépliants sur le Musée Paderewski. L'association est à la recherche de nouveaux membres. Avis aux amateurs.

#### **4. Communications de la Municipalité.**

**M. le Syndic Vincent JAQUES** annonce une communication orale.

##### **Rénovation de l'école de Chanel**

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

« La Municipalité souhaite vous informer des prochains travaux qui sont programmés au sein de l'école de Chanel. Ce collège a été construit en 1955, il nécessite donc des rénovations, voire un assainissement, prochainement. Sa programmation est enregistrée au PIC (Plan d'Installation de Chantier). Une première analyse mandatée par les services du dicastère Sports, bâtiments et environnement (SPO) a révélé des traces d'amiante agglomérée dans le crépis des murs extérieurs du bâtiment. Cette même analyse a également démontré l'absence complète de fibres d'amiante dans l'air. Il n'y a donc pas de danger pour la santé. La Municipalité préparera, en collaboration avec les écoles, un préavis pour la mise à neuf de ce bâtiment. Ce préavis considérera aussi l'enclassement provisoire des élèves durant les travaux. »

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

## 5. Préavis de la Municipalité :

**N° 37/11.17** Demande d'un crédit de CHF 2'126'500.00, subventions non déduites, pour le remplacement de l'orgue du Temple et travaux de rénovations intérieurs, (Présidence Verts) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 15 novembre 2017, à 18h30, à l'entrée du Temple suivie en salle des Commissions.

**Les commissaires sont :**

<b>Emmanuelle NEUKOMM</b>	<b>Rita WYSS</b>	<b>Claudine DIND</b>
<b>Eric WEBER</b>	<b>Aline DUPONTET</b>	
<b>Cyril NUSSBAUM</b>	<b>Rémi PETITPIERRE</b>	

**N° 38/11.17** Demande d'un crédit de CHF 2'470'000.00, participation du Canton et subventions non déduites, pour la modernisation de la patinoire des Eaux-Minérales en vue de l'accueil des épreuves de curling des Jeux olympiques d'hiver de la Jeunesse 2020, pour l'organisation des épreuves, ainsi que pour le crédit d'étude relatif au solde des travaux de rénovation de la patinoire, (Présidence Verts) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : lundi 20 novembre 2017, à 18h30, au Restaurant de la Patinoire.

**Les commissaires sont :**

<b>Pierre Marc BURNAND</b>	<b>Patricia DA ROCHA</b>	<b>Bastien MONNEY</b>
<b>Sacha FELHMANN</b>	<b>Catherine HODEL</b>	<b>Josef WEISSEN</b>
<b>Baptiste MULLER</b>	<b>Michaël FURHOFF</b>	<b>Yvan CHRISTINET</b>

**N° 39/11.17** Demande d'un crédit de CHF 1'100'000.00 TTC pour les études des projets de réaménagement des espaces publics et d'infrastructures souterraines du secteur Morges Gare-Sud, leur mises à l'enquête et les appels d'offres à entreprise et de CHF 1'700'000.00 TTC, subventions et participation de tiers non déduites, pour la première étape de réalisation, notamment le déplacement de la rue Centrale et le réaménagement du site en période de chantiers, (Présidence PSIG) - 1<sup>ère</sup> séance de commission : mardi 14 novembre 2017, à 18h30, salle des Pas Perdus.

**Les commissaires sont :**

<b>Sacha FEHLMANN</b>	<b>Charles DIZERENS</b>	<b>Sylvie FAY</b>
<b>Steven KUBLER</b>	<b>Laurent BEAUVERD</b>	
<b>Marc LAMBRIGGER</b>	<b>Laure JATON</b>	

**N° 40/11.17** Demande d'un crédit cadre de CHF 1'028'000.00, soit CHF 286'500.00 en 2018 et CHF 741'500.00 en 2019, pour le remplacement de divers véhicules et engins, ainsi que l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire, (Présidence PLR) – 1<sup>ère</sup> séance de commission : mercredi 22 novembre 2017, à 18h30, salle des Commissions.

**Les commissaires sont :**

<b>François ENDERLIN</b>	<b>Eva FROCHAUX</b>	<b>Anne STERN-GRIN</b>
<b>Bertrand GILLIARD</b>	<b>Ludivine GUEX</b>	
<b>Sylvain BOLLIGER</b>	<b>Jean-Bernard THULER</b>	

## **6. Rapports de commissions :**

**N° 28/11.17** Demande d'un crédit de CHF 736'710.00 TTC pour le réaménagement intérieur des locaux et l'aménagement des espaces extérieurs de l'Office du Tourisme de Morges Région Tourisme.

**M. Pierre Marc BURNAND** président-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La discussion est ouverte.

**M. Richard BOUVIER** au nom du Groupe PLR salue le travail de la commission, partage son analyse ainsi que sa perplexité mais pas ses conclusions. Le Groupe PLR s'étonne de l'acceptation du préavis par la commission au vu du texte du rapport. Selon le Groupe PLR la seule raison qui justifie cette approbation est l'état vétuste des locaux qui nécessite une rénovation à court terme. Le Groupe est favorable à l'entretien du parc immobilier et se soucie de l'image de la Ville mais pas à n'importe quel prix et n'importe quel risque. Les coûts de la rénovation sont très élevés, voire manifestement excessifs. L'analyse des besoins ne semble pas avoir fait l'objet d'un examen très poussé. La pérennité du site n'est pas réellement assurée. La stratégie de l'Association Morges Région Tourisme est peu claire. La

gouvernance de Morges Tourisme est dans une phase de transition qui brouille une vision à moyen terme.

Le Groupe PLR dépose donc **l'amendement** suivant aux conclusions du préavis:

1. de renvoyer le préavis à la Municipalité, afin qu'elle puisse présenter au Conseil un nouveau préavis en adéquation avec une vision de l'évolution du tourisme régional et avec un meilleur rapport coût, opportunité et localisation.
2. *Point 2 supprimé.*

Le Groupe PLR est favorable à la promotion du tourisme, car la Ville a de beaux atouts à montrer, ainsi qu'à l'entretien réfléchi du patrimoine. Il est persuadé que la Municipalité saura revenir avec un préavis repensé et raisonnable et M. Bouvier invite à soutenir cet amendement.

**Mme Janine DEVAUD** exprime que le Groupe des Verts est également troublé par ce rapport qui laisse si perplexe. Comment donner le feu vert à cette rénovation sans avoir clarifié un certain nombre de points liés à la future fonction d'un Office du Tourisme ? Personne ne peut connaître les besoins et les habitudes des touristes des années à venir. Et un point lui paraît essentiel « il ne faut pas rénover le bateau avant d'avoir trouvé un capitaine ». Autrement dit, il s'agit dans un premier temps de nommer une Directrice ou un Directeur compétent, à qui il sera demandé de motiver ses besoins en aménageant les locaux en relation avec cette nouvelle stratégie de l'Office du Tourisme. A partir de là sera-t-il vraiment nécessaire de dépenser CHF 617'000.00 pour rénover et réaménager 135 m<sup>2</sup> ? Sera-t-il vraiment nécessaire de dépenser CHF 119'600.00 pour réaménager le minuscule jardin de l'Office du Tourisme ? Le Groupe des Verts est vraiment sceptique et s'abstiendra ou refusera ce projet trop luxueux ou se ralliera à l'amendement du Groupe PLR.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** précise que lors de la première séance de commission, la Municipalité avait proposé d'être accompagnée par le Président de Morges Région Tourisme, ce qui a été accepté. La présidence de Morges Région Tourisme n'a pas changé depuis la création de Morges Région Tourisme en 2014. De même, le Conseil de l'Office de Morges Région Tourisme n'a pas changé depuis sa création en 2014. Il y a une stabilité dans la gouvernance. Il y a eu des départs à la Direction mais les stratégies sont connues et stables et il souhaite développer ce sujet.

Si les délais ont été aussi longs c'est qu'il s'agit d'une intervention sur un bâtiment de haute valeur patrimoniale. Pour l'élaboration des projets intérieurs, mais surtout extérieurs il y a eu énormément de rencontres, de séances, d'aller-retour entre l'architecte de Morges Région Tourisme et les services du Canton, notamment le Service Immeuble, Patrimoine et Logistique. L'autre élément qui a freiné le



processus est le changement de législature. Le projet s'est retrouvé dans le dicastère qui a subi le plus de changements dans l'organisation de la Municipalité et qui a suivi un rythme plus lent lors de la période de transition.

Il revient maintenant sur la stratégie, qui existe et qu'il aimerait pouvoir mettre en avant afin de rassurer les Conseillers et Conseillères. En novembre 2012, le Conseil communal avait eu des informations sur un premier projet lié à la réorganisation du tourisme dans le District de Morges, au moment de l'adhésion à Morges Région Tourisme. Dans ce document datant de 2012, il était déjà exprimé la volonté de réinventer l'Office du Tourisme pour l'adapter aux nouveaux besoins des visiteurs. Puis en août 2015, Morges Région Tourisme et l'ARCAM ont adopté la stratégie touristique régionale 2015-2020, disponible sur le site de l'ARCAM. Cette stratégie dépend de la promotion économique cantonale, par là ce sont les associations régionales économiques qui doivent déterminer une stratégie touristique, de concert avec les associations locales. Ce document comporte environ 60 pages, dans lesquelles, à plusieurs reprises, sont cités les projets dont on parle ce soir. Il cite en première page « *stratégiquement le tourisme régional doit s'atteler à deux grands chantiers. D'abord le réaménagement des trois Maisons du Tourisme de Morges, St-Prex et La Sarraz. Nous devons relever les défis d'Internet et définir un nouveau modèle d'accueil touristique afin de réunir les acteurs ensemble, les Maisons du Tourisme devront s'ouvrir plus largement à la population locale etc* ». Il ajoute que le défi de l'accueil dans les Maisons de Tourisme c'est des bureaux d'informations touristiques qui doivent devenir des espaces de rencontres et des pôles d'attraction en soit, avec une déclinaison de missions importante. Les défis qui sont liés à cette stratégie touristique sont décrits de manière précise, il y en a cinq. 1. Intégrer le web à tous les niveaux des métiers de l'Office du Tourisme (défi numérique). 2 Former des équipes de manière à s'adapter à de nouveaux métiers (défi des ressources internes). 3. Chercher l'excellence, ouvrir l'Office du Tourisme à tous les usagers (défi de la qualité et de la proximité). 4. Offrir de nouveaux services aux prestataires touristiques, réinventer le rôle de la coordination (défi de la mise en réseau). 5. Améliorer l'accueil physique dans l'Office du Tourisme qui doit devenir un espace vivant, convivial, ouvert aussi bien aux touristes qu'à la population (défi de l'accueil). Cette stratégie existe et a été présentée par le Président de Morges Région Tourisme lors de la séance de commission.

Il souhaite également parler du concept de « slow destination », autrement dit le tourisme doux. C'est un projet novateur et porteur pour le tourisme de la région de Morges, c'est un processus qui s'intègre dans ces stratégies touristiques et qui sont soutenues et défendues de manière unique en Suisse par le Secrétariat d'Etat à l'Economie, sur le plan fédéral, (un résumé de cette stratégie est disponible sur le site de la Confédération). La démarche est simple, en s'appuyant sur des projets phares comme les Maisons du Tourisme, Morges, Bière et St-Prex, en développant l'offre d'hébergement, la mobilité, l'œnotourisme, les produits du terroir, le but est de développer l'attrait de la Région comme destination à part entière en fédérant les

acteurs de ces cinq branches dans une dynamique régionale, sur un positionnement clair et affirmé : la slow destination. Un document de trente pages est disponible sur le site de l'ARCAM expliquant ce projet d'innovation touristique.

La stratégie touristique telle qu'elle a été approuvée fait l'objet d'un soutien de CHF 220'000.00 par la Confédération. Tous ces éléments ont été résumés en partie par le Président de Morges Région Tourisme, M. le Syndic en parle ce soir pour que tous aient une approche complète de cette stratégie qui est reconnue à l'échelon régional, cantonal et fédéral et financée à l'échelon fédéral. Cette démarche est solide et durable.

Il n'est en aucun cas question que les locaux de l'Office du Tourisme disparaissent car si le consommateur passe de plus en plus par les sites Internet pour satisfaire ses besoins en matière de tourisme, le touriste est physiquement présent dans la Ville à un moment donné et a envie de savoir ce qu'il peut faire dans son lieu de séjour. En réunissant toutes les compétences touristiques en un seul endroit les chances d'améliorer la fréquentation de ce site sont augmentées. Ces travaux ne sont selon lui ni luxueux, ni pharaoniques, simplement de qualité. Il estime que cet office est la vitrine de la Ville de Morges et de la Région. Morges est la Ville centre du District et se doit d'avoir une infrastructure de qualité.

Il aimerait chasser des esprits l'impression que la stratégie n'est pas arrêtée ou floue car même du point de vue de la Confédération cette stratégie est d'une telle qualité qu'elle a obtenu un soutien de CHF 220'000.00 et c'est un cas unique en Suisse de soutien financier pour le développement de cette stratégie.

Il reste à disposition pour d'autres renseignements et précise qu'en terme de stratégie touristique aucun élément nouveau ne pourrait être apporté dans un nouveau préavis car tout a été dit et est en place depuis l'adhésion à Morges Région Tourisme en 2014.

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** confirme que ce bâtiment est un monument historique, visible, de très haute valeur symbolique et mérite un traitement particulier. Il est soumis aux exigences des monuments historiques, ce qui implique de nombreuses contraintes et prolonge les délais d'exécution. Il relève la position stratégique de cet office qui se trouve à proximité de toutes les autres facilités (Château, Hôtel de Ville, quais, hôtels). Il apporte quelques remarques au niveau des coûts et des dépenses, la Municipalité a répondu aux questions de la Commission, notamment dans le cadre des questions 13 et 16, il y est sensible. Une demande de subvention de la part de la Loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE) via l'ARCAM est en cours pour l'ensemble du mobilier, il n'y a pas de réponse à ce jour mais il a bon espoir.

Il revient sur le coût élevé de la cuisine. Ce lieu est voué à une exploitation publique pour des services et des intérêts variés. S'il y a peu de réceptions à l'heure actuelle c'est que les locaux ne s'y prêtent pas. Il a eu plusieurs remarques dans le cadre de la manifestation Le livre sur les Quais durant laquelle ces locaux étaient utilisés pour diverses facilités et qui posent un vrai souci d'image et de questionnement par rapport à ce que l'on peut offrir. Cette cuisine doit pouvoir offrir des dégustations, des apéros, des réceptions, des rencontres et pourquoi pas des séances, y compris pour les commissions du Conseil communal.

Il s'est renseigné de manière approfondie concernant les besoins de cette cuisine. Il en ressort un plan de travail en inox (pour l'hygiène), un lave-vaisselle, des armoires frigorifiques, une cave à vins. Ces éléments sont compris dans les devis, qui entrent dans les normes, ils ont été comparés par des cuisinistes.

Concernant les aménagements extérieurs il comprend la surprise des membres du Conseil mais précise qu'il ne s'agit pas d'un jardin mais d'une terrasse de plus de 300 m<sup>2</sup>, que l'on peut envisager plus petite, mais faite de dallage en granit qui permettra de faire des manifestations et réceptions extérieures qui seront les bienvenues.

En guise de conclusion, il relève les propos du Président de Morges Région Tourisme en disant qu'il n'est pas possible de faire l'économie de cette rénovation. La Municipalité a fait préalablement des arbitrages au niveau des coûts, il invite les Conseillers et Conseillères à faire confiance et à refuser bien entendu la demande prononcée par M. Bouvier.

**M. Bastien MONNEY** exprime qu'au départ il partageait le scepticisme de M. Bouvier et Mme Devaud car la partie stratégique lui manquait. Il regrette d'avoir reçu ces informations si tardivement mais cela lui a permis de réfléchir. Il pense que peut-être qu'il est possible de faire confiance à une stratégie mise en place sur trois niveaux, régional, cantonal et fédéral et il souligne la difficulté d'obtenir des aides financières de la Confédération. Au vu de ces éléments il ne suivra pas l'amendement ce soir.

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** a écouté avec attention M. le Syndic. La Ville de Morges contribue pour des montants significatifs (CHF 250'000.00 par année) à l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie, dès lors il lui semble normal que cette subvention fédérale soit attribuée. Le sujet n'est pas une discussion autour de la stratégie. Il faut aller de l'avant, cette stratégie lui convient et il la soutient tout comme le Groupe PLR. Ce qui est demandé aujourd'hui ce n'est pas de voter pour ou contre cette stratégie. Il s'agit de voter sur des crédits d'aménagement de locaux.

Il s'interroge sur l'importance des coûts à l'intérieur du bâtiment, quand bien même classé en classe 2 des bâtiments historiques. Il lui semble que c'est une villa complète qu'il est demandé d'aménager sur 132 m<sup>2</sup>. Il s'interroge car le coût a été qualifié de pharaonique par le Président de la Commission, est-ce que les devis sont l'objet d'une volonté municipale ou ont-ils été rassemblés par l'Office du Tourisme ? Ces devis ont-ils fait l'objet d'un contrôle, d'une estimation contradictoire ? Il reste sur sa faim et pense qu'après avoir attendu 30 mois pour obtenir ce préavis il est envisageable d'attendre deux mois de plus pour avoir un retour auprès de la Municipalité, des éléments complémentaires, peut-être un redimensionnement des coûts, parce qu'encore une fois, la Ville de Morges verse CHF 250'000.00 par année, le projet demande plus de CHF 700'000.00, ce n'est pas une somme négligeable. Il soutient l'amendement déposé par le Groupe PLR et invite à le suivre.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** précise que Morges Région Tourisme a pour projet d'ouvrir une Maison du Tourisme à Bière, actuellement en cours de travaux et que pour une surface moindre la fourchette de prix est identique à celle du préavis de ce soir. Le coût des travaux décrit dans le chapitre 6 a fait l'objet d'une analyse approfondie par la Municipalité. Il avoue que dans l'un des premiers projets de préavis l'éclairage du bâtiment était inclus. Il ne figure finalement plus et c'était un poste important du budget. La Municipalité a procédé à un arbitrage, elle a pondéré et a supprimé ce qui lui paraissait futile ou inutile. Il cède la parole à M. Deriaz si ce dernier a des éléments plus précis à fournir.

**M. le Municipal Philippe DERIAZ** confirme que cet arbitrage a été effectué et précise que la préparation d'un tel devis, en collaboration avec l'architecte est une proposition, les adjudications ne sont pas faites. Une fois que les adjudications sont faites elles sont passées devant la Municipalité pour que la variante la moins onéreuse soit retenue. Il a fait ce travail de comparaison pour la cuisine, ce que ne fait habituellement pas un Municipal, et a pu se rendre compte que ces coûts correspondent à la norme pour un tel bâtiment. Pour tous les travaux de génie civil qui ont été proposés, il dispose d'un document extrêmement complet (sociétés, attestations, certificats nécessaires, preuves que les cotisations sociales sont payées, etc). Il assure que le travail est fait de manière professionnelle et de qualité. Il répond ainsi à la remarque de M. Burnand concernant la révision des devis, c'est quelque chose qui se fait régulièrement et qui sera fait pour cet objet. Il se tient à disposition pour rendre des comptes auprès de la Commission.

**M. Bertrand GILLIARD** s'étonne que la Municipalité n'ait pas réussi à convaincre la Commission alors qu'elle est capable de répondre si longuement ce soir. M. le Syndic a parlé d'une approche durable. Dans ce cas il aimerait comprendre pourquoi l'Office du Tourisme s'engage pour 10 ans alors que l'amortissement est prévu pour 20 ans. En sachant, que dans tous les cas c'est la Ville qui paie, étant donné que le tarif passe à CHF 20.00 par habitant pour financer l'Office du Tourisme, comme le

mentionne la page 6 du rapport. Il est favorable au renvoi de ce rapport à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, le Conseil communal passe au vote sur l'amendement. **L'amendement est accepté** à 45 voix, contre 20 voix et 12 abstentions.

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **décide**

(45 pour, 7 contre, 23 abstentions)

1. de renvoyer le préavis N° 28/11.17 - *Demande d'un crédit de CHF 736'710.00 TTC pour le réaménagement intérieur des locaux et l'aménagement des espaces extérieurs de l'Office du Tourisme de Morges Région Tourisme* à la Municipalité, afin qu'elle puisse présenter au Conseil un nouveau préavis en adéquation avec une vision de l'évolution du tourisme régional et avec un meilleur rapport coût, opportunité et localisation.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** aimerait comprendre les intentions de ceux qui ont déposé l'amendement. Il aimerait une information pour orienter le document au mieux. Sur quoi porte exactement l'amendement, la stratégie ou une révision du projet en matière de coût ?

**M. Richard BOUVIER** répond que l'élément principal c'est que les travaux sont trop chers. De là, il est possible de mener une réflexion sur la stratégie, faut-il conserver cet emplacement ou profiter des nouveaux aménagements de Morges Gare-Sud ? Il y a des pistes à explorer.

**N° 34/11.17      Demande d'un crédit de CHF 93'000.00, subvention et participation de tiers non déduites, pour l'agrandissement et l'assainissement**

**de la cave à fromage du chalet d'alpage de Pré Rodet sis sur le territoire de la Commune du Chenit.**

**Mme Catherine HODEL**, au nom de Mme Fineke Ouwehand, présidente-rapporteur de la commission chargée de l'étude de cet objet (excusée ce soir), lit les conclusions du rapport qui sont identiques à celles du préavis municipal.

La parole n'est pas demandée, le Conseil communal passe au vote.

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**  
(à l'unanimité)

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 93'000.00 pour l'agrandissement et l'assainissement de la cave à fromage du chalet d'alpage de Pré Rodet sis sur le territoire de la Commune du Chenit ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 4'650.00 par année, à porter en compte dès le budget 2019.

**7. Interpellation Laure Jaton « Quelle représentativité des délégué-e-s dans les associations intercommunales et en particulier à la PRM ».**

**Mme Laure JATON** lit l'interpellation qui est jointe au présent procès-verbal.

**M. le Syndic Vincent JAQUES** réagit sur la forme, une réponse suivra lors d'une prochaine séance, certainement pas celle du mois de décembre car en trois semaines la Municipalité ne sera pas en mesure de donner une réponse exhaustive et documentée. Il pense que le Bureau du Conseil communal doit être consulté sur cette question afin de pouvoir donner une réponse appropriée. Il considère, à titre personnel, que ce n'est pas à l'exécutif de fixer les règles qui prévalent dans un fonctionnement qui concerne aussi des délégués du législatif.

**Mme Laure JATON** accepte le report de délai.

## 8. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.

Réponse verbale aux questions de M. le Conseiller communal Jacques Dubochet qui demande :

**Quelles sont les démarches qui vont être entreprises pour mettre en place la planification énergétique territoriale telle qu'exigée par le Canton et sous quelle forme et à quelle échéance le Conseil communal sera-t-il consulté et de quelle manière pourrait-il se prononcer ?**

**Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

*« La Municipalité a décidé, au début de la présente législature, de mettre en place une stratégie énergétique territoriale. Elle précise donc que l'actuel projet de planification énergétique territoriale est issu de son propre engagement et de sa volonté de maintenir un standard élevé en matière de politique énergétique ; elle n'est donc pas une contrainte imposée par le Canton.*

*En sa séance du 20 février 2017, la Municipalité a accordé au Centre de recherches énergétiques et municipales (CREM) un mandat pour l'élaboration d'une planification énergétique territoriale.*

*La phase de diagnostic est en cours, elle nous permettra d'observer les consommations énergétiques et les potentiels de production d'énergies à l'échelle des bâtiments, puis des quartiers. Une séance en mi-novembre 2017 sera l'occasion de recevoir les résultats préliminaires du diagnostic. Par la suite, des scénarii de développement concrets seront élaborés, et fin 2018, la Municipalité pourra se prononcer sur son choix de sources d'approvisionnement en énergie pour le développement énergétique territorial morgien.*

*Ce projet assurera la création d'un volet énergie au Plan Directeur Communal, énonçant les objectifs et mesures mises en place par la Municipalité. Il permettra aussi la mise à disposition de données « énergie » en ligne, cartographiées sur la plateforme Carto Jura-Léman, et permettant d'observer le potentiel énergétique de chaque parcelle.*

*Afin d'assurer la meilleure adaptation du projet à la réalité morgienne, la consultation du Conseil communal sera effectuée par le biais de plusieurs instances (Commission consultative environnement, Commission consultative urbanisme et mobilité et le Conseil communal) en amont de la validation finale, et ce en fonction des étapes du projet qui sont :*

- 1) le diagnostic (en cours depuis les mois de juin) (2017, finalisation début 2018) ;*
- 2) l'élaboration de scénarios de développement permettant à la Municipalité de se projeter dans l'avenir par le biais d'exemples concrets (courant 2018);*

- 3) *l'élaboration des objectifs, moyens et outils permettant d'assurer la mise en œuvre d'un volet énergie au Plan Directeur Communal la vision de la Municipalité en matière d'énergie (fin 2018).*

*La planification énergétique impliquant d'ajouter un volet énergie au Plan Directeur Communal, les représentants élus à la Commission Urbanisme et mobilité (pilotée par la Direction Urbanisme, constructions et mobilité) pourront aussi se prononcer à ce sujet. »*

Réponse verbale aux questions de M. le Conseiller communal Jacques-Alain Dufaux qui demande :

**Concernant le restaurant de la patinoire, à quoi en est ce dossier ? Cela fait déjà deux ans que ce restaurant est fermé. Comment la Municipalité gère-t-elle ses restaurant ? Il exprime ici les doléances de plusieurs utilisateurs de la patinoire et de leurs parents qui souhaiteraient pouvoir se restaurer à la patinoire.**

**Monsieur le Municipal Philippe DERIAZ** s'exprime en ces termes :

*« En date du 5 octobre 2016, la Municipalité a communiqué au Conseil Communal sa décision de fermer le restaurant de la patinoire, pour des raisons indépendantes de sa volonté. Depuis lors, le local chauffé situé au rez-de-chaussée a été mis gratuitement à la disposition du public et des clubs ; des distributeurs à boissons chaudes et froides ont été installés. Cette mesure a permis de proposer une solution transitoire aux utilisateurs de la patinoire.*

*L'avenir de la patinoire a été discuté à de multiples reprises au sein des services de l'administration. La Municipalité soumet ce soir au Conseil Communal un préavis qui permettrait d'assurer la pérennité de cette infrastructure, en incluant notamment un crédit d'étude pour sa rénovation. La Municipalité propose des solutions transitoires, en attendant d'avoir une vision à long terme, et de se déterminer également sur l'avenir du restaurant de la patinoire.*

*La Municipalité a cependant déjà décidé de maintenir la cantine scolaire de l'AREMS en ce lieu. En effet, il n'y a pas dans l'immédiat d'autres locaux dans les environs qui permettent d'accueillir aisément les élèves pour les repas de midi; le restaurant de la patinoire a l'avantage de maintenir des conditions d'accueil optimales, en un espace suffisant et en évitant la mise sur pied problématique de transports.*

*De plus, une étude a été menée pour définir les besoins des clubs et du public concernant le local chauffé mis à disposition. Suite aux discussions avec les personnes concernées, il a été convenu dès lors de réaliser les travaux nécessaires à son fonctionnement afin de permettre aux clubs d'utiliser ce local chauffé comme **buvette sportive**. Lesdits travaux sont en voie d'achèvement ; une convention sera finalisée prochainement avec le prochain détenteur de la patente de débit de boisson.*



*Concernant le restaurant de la piscine, et suite à la satisfaction exprimée par les utilisateurs, la Municipalité a choisi de reconduire en 2018 le contrat de prêt à usage passé auprès des anciens tenanciers de la Cantina. »*

**M. Yvan CHRISTINET** parle au nom de M. Pascal Gemperli, excusé ce soir. Certaines zones restent floues dans la réponse écrite que la Municipalité lui a transmise concernant sa question sur le fonctionnement des attributions des licences de taxis à Morges. M. Gemperli reviendra sur ces points lors de la prochaine séance.

## **9. Questions, vœux et divers.**

**M. Mathieu BORNOZ** vient aux nouvelles quant à une motion qu'il avait déposée en 2012, relative au réseau de fibres optiques. Il revient sur ce qui l'avait motivé à déposer cette motion, soit selon lui un manque de coordination dans la gestion des travaux. Il a le sentiment que beaucoup de chantiers s'ouvrent, que ce soit pour les réseaux de chaleur, réseaux d'eau et autre projet de géothermie mais que les synergies qui pourraient s'appliquer ne sont pas forcément opérées. Pour lui la coordination avec les acteurs qui posent la fibre optique partout dans la Ville est essentielle. Pourrait-il y avoir des concessions sur certaines fibres ? Est-ce que les utilisateurs des nouveaux quartiers auront assez de bande passante ? Est-ce que la Ville va pouvoir orienter le plan de déploiement de la fibre optique selon sa vision de développement de la Ville ? Ces questions sont d'actualité et M. Bornozy ne connaît pas du tout l'état actuel de la situation et il imagine que depuis 5 ans la situation a évolué. Il aimerait que la Municipalité profite d'être en contact avec les différents acteurs des chantiers en cours pour se renseigner et se réjouit d'avoir une réponse, dans un délai raisonnable.

**M. Baptiste MULLER** demande, si, à l'image de la Ville de Lausanne, la Ville de Morges a l'intention de modifier son règlement de police pour y intégrer des mesures de sanction envers le jet de déchets sur la voie publique (littering).

**Mme la Municipale Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND** répond qu'en collaboration avec le Service Infrastructures, un préavis est en cours concernant un nouveau règlement relatif au littering.

**M. Baptiste MULLER** remercie Mme Aubert-Despland pour cette réponse qui le satisfait.

**M. Jean-Bernard THULER** intervient pour faire part des problèmes que certains usagers rencontrent aux feux du carrefour entre Beausobre et l'avenue des Pâquis. Le temps d'attente actuel est de 9 minutes, avec quatre passages de voitures avant que les piétons ne puissent traverser. Les écoliers n'attendent pas pour traverser. Il y a un danger réel. Il admet qu'il s'agit d'une phase de transition, nécessitant des réglages mais il aimerait poser deux questions :

- Qui assume la sécurité lors de travaux de cette importance ?
- Quelle est la part du transfert modal, comment est-il priorisé dans cette situation précise ?

**M. le Municipal Eric ZUGER** souhaite amener quelques éléments par rapport à ce chantier. Le 10 juillet 2017, dans le cadre du préavis N° 46/11.15, la pose de canalisations a été effectuée. Les conduites de Peyrolaz ont été posées sous les nouvelles constructions pour se poursuivre jusqu'au lac. Durant cette opération, des tubes ont été posés pour la fibre optique. M. Züger précise que la Ville de Morges collabore avec la Romande Energie si elle manque de fibre et que cette dernière peut lui en fournir.

Les travaux pour l'aménagement des carrefours ont débuté le 24 juillet. L'essentiel de ces travaux routiers est terminé. Il reste l'adaptation aux entrées des immeubles en cours de construction et le marquage au sol, prévu en ce début de semaine mais reporté pour cause de météo défavorable. Des compléments de signalisation et d'éclairage doivent encore être réalisés.

Par ailleurs, la Commune de Morges et la Romande Energie devront faire une fouille sur l'avenue des Pâquis, à l'angle entre la parcelle de l'Hôpital en direction des Pâquis 25, sur une trentaine de mètres, au bord du trottoir, le tronçon est large, cela ne devrait pas trop perturber le trafic.

Concernant les feux, il y a eu dans un premier temps l'entrée et la sortie de l'autoroute, puis le carrefour avenue Muret-avenue de Plan et dernièrement (ce lundi) le carrefour St-Domingue. Pourquoi les feux se sont-ils mis à clignoter ? Quand le système de signalisation constate une erreur grave qui pourrait mettre en danger la sécurité des usagers, les feux clignotent. Il y a encore des soucis, tout ne fonctionne pas comme cela a été planifié et testé sur un banc de test et il est à prévoir que le système soit mis au point jusqu'à la fin de l'année. Des doléances, tout aussi bien de cyclistes, piétons et automobilistes ont été reçues. Le système ne fonctionne, par exemple, pas comme prévu dans le cahier des charges pour les cyclistes. Ces remarques ont été transmises au mandataire et la Police a également communiqué ses inquiétudes. Cette mise en place prend du temps.

M. Züger a téléphoné au Directeur des MBC pour avoir un retour des professionnels qui vivent cette situation tous les jours. Les bus sont suivis en temps réel sur un

écran à la centrale d'engagement et selon les informations reçues, le bus 701 qui vient de Cossonay sur l'axe des Murets n'a pratiquement plus de retard, il y a une nette amélioration sur cet axe. Sur l'avenue de Plan il y a une légère amélioration mais il y a encore à faire, M. Züger reste optimiste et invite à la patience.

Il ajoute qu'il y a une voie «Bus » qui permet au bus de passer devant les voitures lorsqu'il circule en direction de l'avenue des Pâquis. Actuellement il y a un chantier à cet emplacement et des véhicules se parquent. De ce fait la boucle de détection détecte un bus et le priorise et occasionne des bouchons. Ou alors c'est le détecteur pour la bande cyclable qui agit de même ou pire suivant où le véhicule est stationné les feux sont convaincus qu'il y a une remontée de file très importante, ce qui modifie les processus de gestion pour donner une priorité plus grande alors qu'en réalité il n'y a personne. Désormais les entreprises concernées sont informées et la Police fait le nécessaire pour que ce problème ne se produise pas.

Finalement, il faut savoir que cet ouvrage devra être réceptionné par la Commune de Morges, formellement par le Service de signalisation de la PRM, en collaboration avec les Service Infrastructures et Urbanisme. Aujourd'hui l'ouvrage n'est pas réceptionné, donc pas encore fonctionnel.

**M. Jean-Bernard THULER** comprend bien la difficulté de gérer un tel chantier mais recentre sa question, qui est responsable en cas d'accident ?

**M. Jean-Hugues BUSSLINGER** sur le ton de la boutade, suggère que les feux prévus au carrefour du Moulin soient réglés directement sur clignotant.

**M. Eric ZUGER** répond que la situation sera plus simple car il n'y aura qu'un carrefour à synchroniser et pas trois.

**M. le Président Frédéric VALLOTTON** annonce que la parole n'est plus demandée, l'ordre du jour a été épuisé, il est 21h53 et la séance est close.

Le Président

La secrétaire

Frédéric Vallotton

Tatyana Laffely Jaquet

Annexes :

- Interpellation Laure Jatton « Quelle représentativité des délégué-e-s dans les associations intercommunales et en particulier à la PRM »
- Amendement du Groupe PLR au préavis N° 28/11.17

## INTERPELLATION CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

### Quelle représentativité des délégué/e/s dans les associations intercommunales et en particulier à la PRM

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En introduction, je vous informe que mon texte est rédigé et lu uniquement au féminin : tous les termes visant bien évidemment les deux sexes.

Mon interpellation se base sur mon expérience de conseillère intercommunale à l'association Police région Morges et sur les constats factuels et juridiques que j'y fais depuis le début de la législature, partagés par la plupart de mes collègues, peut-être surtout par les nouvelles déléguées.

En effet, certaines d'entre nous ressentons un malaise concernant notre représentativité au sein de cet organe :

Au fond :

- Qui représentons-nous exactement : notre commune? notre groupe politique? les deux?
- A qui devons-nous rapporter? au CC de Morges? à notre groupe politique? à personne?
- Que devons-nous rapporter exactement ? les préavis ? les rapports ? rien ?
- Et quels sont nos possibilités d'actions politiques ?
- Bref, quel cadre a notre mandat de déléguée ?

Alors que notre représentativité sur base sur acte formel - la "délégation", nous ne possédons rien qui puisse nous indiquer ce qu'on attend de nous au sein du Conseil intercommunal. Et de mon côté, ce n'est pas faute de l'avoir demandé.

Ce malaise m'a été confirmé au dernier conseil intercommunal de la PRM lors de la présentation de *l'Audit de la Cour des comptes sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises* du 14 novembre 2016; présentation effectuée par M. Grognoz, magistrat de la Cour des comptes.

Vous trouverez facilement cet audit (98 pages) sur le site de la CCptes [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/cour\\_comptes/21112016 Rapport 38 AC R%C3%A9sum%C3%A9 SANS embargo .docx.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/cour_comptes/21112016_Rapport_38_AC_R%C3%A9sum%C3%A9_SANS_embargo_.docx.pdf) ou son résumé.

J'en ai extrait qq fragments qui illustrent parfaitement nos ressentis :

*Ce type de collaboration soulève de nombreuses critiques, notamment au niveau démocratique... un sentiment de perte de maîtrise des conseillers communaux des communes-membres de ces associations existe.*

*Ou encore la perte de maîtrise des organes délibérants des communes-membres, ainsi que de vives critiques au niveau démocratique.*

Comme à son habitude, la Cour des comptes établit un certain nombre de recommandations. Par exemple revoir les statuts et les règlements des Associations intercommunales ou élaborer un plan stratégique et financier en début de législature à faire approuver par les Communes membres.

recommandation n°4

Mais surtout **CLARIFIER LE RÔLE DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX.**

LES

La Cour énonce comme objectif principal d'améliorer significativement la communication entre les associations et les organes politiques des communes associées, par une communication appropriée et en temps opportun.

D'abord la Cour constate :

*L'association est souvent décrite comme représentant une perte de pouvoir communal, alors qu'elle consiste en réalité en une délégation de ce pouvoir. Pour être efficace, cette délégation doit être cadrée et contrôlée...*

C'est ce que l'on demande.

*Lors de l'audit, il a été constaté que le rôle de délégué dans les organes intercommunaux et les responsabilités que cela implique ne sont pas clairement définis. Plus spécifiquement, les communes ne précisent pas toujours quelles sont leurs attentes vis-à-vis de l'association (objectifs de performance et objectifs financiers) et quelles sont leurs exigences en termes de communication vis-à-vis des délégués.*

C'est ce que l'on constate à Morges.

La Cour y voit les risques suivants, notamment :

- Un déficit d'information
- Des droits de participation et de regard sur les activités de l'association qui ne sont pas exercés par les délégués,
- Une perte d'efficacité dans l'activité du délégué dû au manque de cadre
- Des responsabilités des délégués qui ne sont pas clairement définies

La Cour recommande donc aux associations intercommunales mais aussi aux communes de :

- Clarifier le rôle et les responsabilités des délégués communaux dans les organes des associations de communes.
- ~~Dé~~ faire comprendre aux délégué-e-s les attentes de sa commune par rapport à sa mission.
- Fixer les objectifs de performance (quel est le but recherché par la commune en participant à l'association) ainsi que des objectifs financiers (combien est-elle prête à payer pour atteindre ce but), de même que des exigences en termes de communication (contenu et fréquence des rapports).

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Quand la Municipalité prendra-t-elle conscience de l'importance de formaliser les délégations au sein des Associations intercommunales ?
2. Et comment prévoit-elle de répondre concrètement à la recommandation no 4 de l'audit no 38 de la Cour des comptes ? Par un règlement, une décision, une "lettre de mission" ?

Laure Jaton

Le 8.11.2017

F. EGGENBERGER

P. Breiden

Jaton

Breiden

Morges, le 7 novembre 2017

## Réaménagement de l'Office du Tourisme de Morges

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe PLR salue le travail de la commission, partage son analyse, partage sa perplexité, mais ne partage pas ses conclusions !

Quand on lit dans les conclusions d'un rapport [je résume] :

- le préavis pose beaucoup de questions ... et le moins que l'on puisse dire est qu'il ne donne pas toutes les réponses,
- la commission est perplexe en regard des délais,
- la commission est perplexe en regard du calendrier,
- la commission est perplexe en regard de l'évolution des besoins,
- la commission est perplexe en regard des travaux planifiés,
- la commission est perplexe en regard des dépenses prévues simplement pharaoniques,
- etc,

nous pensons que tout lecteur attentif ne peut être qu'étonné que la commission propose d'accepter le préavis tel quel ! La seule raison qui a visiblement amené nos commissaires à proposer ces conclusions est l'état vétuste des locaux actuels et la nécessité objective d'une rénovation à court terme.

Le groupe PLR est bien entendu favorable à l'entretien de notre parc immobilier et est soucieux de l'image de la ville, mais pas à n'importe quel prix ni à n'importe quel risque ! Ce qui n'est pas le cas de ce préavis :

- les coûts de la rénovation sont très élevés, voire manifestement excessifs,
- l'analyse des besoins ne semble pas avoir fait l'objet d'un examen très poussé,
- la pérennité du site n'est pas réellement assurée,
- la stratégie de l'Association Morges Région Tourisme est peu claire,
- la gouvernance de Morges Région Tourisme est dans une phase de transition qui brouille une vision à moyen terme.

Le groupe PLR dépose donc l'amendement suivant aux conclusions du préavis :

**Le point 1 est remplacé comme suit :**

1. de renvoyer le préavis à la Municipalité, afin qu'elle puisse présenter au Conseil un nouveau préavis en adéquation avec une vision de l'évolution du tourisme régional et avec un meilleur rapport coût, opportunité et localisation.

**Le point 2 est supprimé.**

Le groupe PLR est favorable à la promotion du tourisme (notre belle ville a de beaux atouts à montrer) et est favorable à l'entretien réfléchi de notre patrimoine. Il est persuadé que ce renvoi permettra à la Municipalité de revenir avec un préavis repensé et raisonnable.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre soutien.

Richard Bouvier  
Président PLR Ville de Morges